

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Huit, le Lundi 29 Septembre à 18 Heures, Le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 Septembre, conformément à l'article L.2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mlle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, Mme GUERRINI, M. MARCANGELI, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme LUCIANI	à	M. LE MAIRE
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
M. BERNARDI	à	M. VITALI
M. TOMI	à	Mme SUSINI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme DEBROAS, M.M D'ORAZIO, RUALT, Mme FENOCCHI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	33
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, Mme PASTINI est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 29 Septembre 2008

Délibération N°2008/ 193

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Ville d'Ajaccio, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, organise pour la neuvième année consécutive le « Forum des Associations » les 24 et 25 Octobre prochains.

Cette manifestation connaît depuis 2001, année du centenaire de la loi de 1901, un succès toujours renouvelé qui démontre la vitalité du tissu associatif ajaccien et la mobilisation de ses acteurs.

Solidarité et convivialité sont toujours au rendez-vous mais également savoir-faire et rigueur.

Une centaine d'associations en moyenne sont présentes sur l'espace mis à leur disposition au Palais des Congrès.

L'édition 2008 met une nouvelle fois l'accent, sur l'accueil et l'information des associations avec, outre la mise à disposition de stands afin qu'elles exposent leur savoir-faire, l'organisation d'animations tout au long de la journée ainsi qu'une table ronde le 24 Octobre 2008, plus particulièrement dédiée cette année, aux associations émergeant au CUCS.

Plus précisément, le programme est défini ainsi qu'il suit :

Vendredi 24 Octobre 2008 à partir de 18h30 jusqu'à 20h00 Palais des Congrès :

Table ronde animée par Monsieur Malik ALLAM (Cabinet ARGOS) :

- « Evaluation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale : tout le monde est concerné ! » qui développera les points suivants :
 - Qu'est-ce que l'évaluation des politiques publiques ?
 - A quoi sert l'évaluation ?
 - Pour qui évaluer ?
 - Comment évaluer ?
 - La place des opérateurs dans l'évaluation des CUCS ?

Samedi 25 Octobre 2008 à partir de 10h00 Palais des Congrès :

- **10h00 :**
 - Inauguration du Forum par Monsieur le Député-Maire d'Ajaccio avec une haie d'honneur formée par le Service de Santé de la Grande Armée, en tenue de 1809
- **10h00 à 18h30 :** ouverture au public.
- **18h30 à 20h00 :** en clôture de la manifestation : animations proposées par les associations (musique, danse) et buffet offert à leur attention par la Ville d'Ajaccio

Il est proposé d'autre part, que les bénéfices récoltés par la vente de boissons (buvette tenue tout au long de la journée par des personnes âgées bénévoles) soient reversés au CCAS pour des actions **de solidarité envers les personnes âgées**.

Les crédits nécessaires au financement de cette manifestation sont prévus dans les documents budgétaires de la Ville Budget Primitif 2008, Fonction 524, Chapitre 011, Article 611.

CONSIDERANT :

- l'intérêt pour la Ville de promouvoir et soutenir une manifestation attendue par les associations mais également par le public, dans la mesure où elle répond à plusieurs objectifs :
 - ✓ Montrer la richesse et la diversité du tissu associatif local en accordant un espace à chaque association ; associations classées par secteur afin qu'elles aient la possibilité de se faire connaître du public.
 - ✓ Permettre des rencontres et des échanges inter-associatifs, puisque beaucoup d'associations n'ont pas l'occasion de se rencontrer ailleurs que lors de cette manifestation ; ainsi qu'avec le public qui pendant cet événement peut se rendre compte de la diversité et de la richesse du monde associatif ajaccien.
 - ✓ Débattre sur des sujets d'actualités (cf. table ronde),
 - ✓ Proposer des animations préparées et réalisées par des associations,
- l'intérêt pour la Ville de **soutenir des actions de solidarité envers les personnes âgées les plus démunies** (cf. reversement des bénéfices de la buvette au CCAS),

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- **d'approuver** le programme présenté à l'occasion du « Forum des Associations »,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous documents, bons de commande et conventions nécessaires avec tous les partenaires, publics et privés, associations, structures et organismes concernés par l'organisation de cette manifestation,
- **de confirmer** l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif de la Ville exercice 2008, Fonction 524, Chapitre 011, Article 611.
- **de préciser** que les bénéfices de la buvette récoltés à l'occasion de cette journée seront reversés au CCAS, pour des actions de solidarité en direction des personnes âgées les plus démunies.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de Monsieur François PIERI, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu, la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune
Vu, la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT :

- l'intérêt pour la Ville de promouvoir et soutenir une manifestation attendue par les associations mais également par le public, dans la mesure où elle répond à plusieurs objectifs :
 - ✓ Montrer la richesse et la diversité du tissu associatif local en accordant un espace à chaque association ; associations classées par secteur afin qu'elles aient la possibilité de se faire connaître du public.
 - ✓ Permettre des rencontres et des échanges inter-associatifs, puisque beaucoup d'associations n'ont pas l'occasion de se rencontrer ailleurs que lors de cette manifestation ; ainsi qu'avec le public qui pendant cet événement peut se rendre compte de la diversité et de la richesse du monde associatif ajaccien.
 - ✓ Débattre sur des sujets d'actualités (cf. table ronde),
 - ✓ Proposer des animations préparées et réalisées par des associations,
- l'intérêt pour la Ville de **soutenir des actions de solidarité envers les personnes âgées les plus démunies** (cf. reversement des bénéfices de la buvette au CCAS),
- l'avis favorable de la Commission Municipale en date du 26 Septembre 2008.

APPROUVE

**à l'unanimité de ses membres
présents ou représentés**

- le programme présenté à l'occasion du « Forum des Associations »,

AUTORISE LE MAIRE

- à signer tous documents, bons de commande et conventions nécessaires avec tous les partenaires, publics et privés, associations, structures et organismes concernés par l'organisation de cette manifestation,

CONFIRME

- l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif de la Ville exercice 2008, Fonction 524, Chapitre 011, Article 611.

PRECISE

- que les bénéfices de la buvette récoltés à l'occasion de cette journée seront reversés au CCAS, pour des actions de solidarité en direction des personnes âgées les plus démunies.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la ville et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Simon RENUCCI